

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 799

présenté par

Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 17, substituer au mot :

« sociale »

le mot :

« psychosociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer pleinement la question de la santé psychique des demandeurs et demandeuses d'emploi dans leurs parcours d'accompagnement.

Outre les difficultés liées à leur perte de revenus, l'expérience du chômage impacte négativement la santé mentale des personnes en recherche d'emploi. Perte de confiance en soi, isolement ou encore stigmatisation sociale sont nombreux obstacles à franchir pour les demandeurs d'emploi.

Une étude menée en 2009 par des chercheurs en sciences sociales révélait que le nombre moyen de personnes déclarant souffrir d'un trouble psychologique était de 34% chez les chômeurs contre 16% pour les personnes en emploi. Cette même étude expliquait que la santé mentale des demandeurs

d'emploi se dégradait à mesure que leur période de chômage se prolongeait. Plus récemment, en 2016, une étude de la Fondation Jean Jaurès pointait que 30 % des demandeurs d'emploi songeaient sérieusement à mettre fin à leurs jours, contre 19 % des actifs en poste.

Afin de ne pas enfermer les demandeurs et demandeuses d'emploi dans le cercle vicieux de l'isolement et du mal être, il est nécessaire de faire de la santé mentale un enjeu clé de la protection et de l'insertion sociale des personnes.